



Déclaration FSU FS SSCT-Académique 28 avril 2025

Depuis le 1er mars, les personnels d'éducation malades subissent une triple peine : la maladie, le jour de carence et le traitement à 90 %. Comme toujours, ce sont les plus précaires qui sont touchés et qui devront choisir entre se soigner avec des difficultés financières à la clé ou aller travailler au détriment de leur santé.

La FSU dénoncera sans relâche les attaques de ce gouvernement contre les fonctionnaires et appellera les agents à participer activement à toutes les mobilisations de la fonction publique. Contraindre financièrement les agents malades à aller travailler, fera peut-être baisser le nombre d'arrêts maladie de courte durée dans la fonction publique, mais ne résoudra en rien les arrêts longs, au contraire. Tant que l'Education Nationale en tant qu'employeur ne mettra rien en œuvre pour préserver la santé au travail de ces personnels, le constat restera le même.

Le stress engendré par les conditions de travail dégradé, la charge de travail augmentée par le non remplacement des collègues malades, le sentiment du travail empêché, la limitation des droits à accéder au temps partiel, à la disponibilité, les règles de mobilité de plus en plus stressante avec l'extension géographique des vœux MOB dans le 1^{er} degré, ont un impact non négligeable sur la santé de nos collègues. Nous ne le répéterons jamais assez : c'est le travail tel qu'il est prescrit et tel qu'il est vécu qui rend malade.

La FSU a lancé une large enquête nationale renseignée par plus de 67 000 enseignants et AESH du 1^{er} degré. Près de 70% répondent que prioritairement, il faut ouvrir des places dans les établissements médico-sociaux et dans les dispositifs ULIS !

Plus de 65% plébiscitent le recrutement d'AESH à la hauteur des notifications MDPH et la reconnaissance de leur métier. L'état employeur doit sortir le métier d'AESH de la précarité : cela passe par la création d'un véritable corps de la Fonction publique, incluant une formation professionnelle reconnue, une rémunération décente et des perspectives d'évolution claires.

53,5% placent la réduction des effectifs parmi les priorités. Les effectifs de classe constituent un levier important pour l'inclusion des plus fragiles, qui demandent une attention particulière de la part des équipes éducatives.

Les fiches SST en lien avec les élèves à besoins particuliers dans l'académie attestent des difficultés au sein des établissements et des souffrances des personnels. Elles sont des alertes auxquelles vous avez l'obligation de répondre. Et pour la FSU, l'instauration des PAS ne résoudra pas le problème.

La FSU vous alerte aujourd'hui, sur les conditions de travail des directrices et directeurs d'école. Depuis le suicide de Christine Renon, dont le courrier avait tant ému la profession, et plus particulièrement les directrices et directeurs qui se reconnaissaient dans chaque mot écrit, leurs conditions de travail n'ont pas cessé de se dégrader : pas d'allègement des tâches administratives et pas d'aide administrative pourtant inscrite dans la loi Rilhac.

Certain.es directeurs ou directrices d'école ont participé au mouvement parce qu'ils et elles étaient épousé.es par cette mission et ont demandé des postes d'adjoints et d'autres sont en arrêts maladie. Nous ignorons combien ont consulté la médecine de prévention.

La FSU s'interroge sur les expérimentations de fusion de direction d'écoles dans le département du Bas-Rhin, en dehors des fusions demandées par les mairies. Dans les campagnes, cela revient à retirer des moyens humains qui contribuaient à créer du lien avec les usagers. Dans les villes, c'est l'absorption des écoles maternelle dans des groupes scolaires dont les effectifs peuvent atteindre plus de 500 élèves qui augmentera la charge de travail des directions d'école. La FSU s'inquiète de voir des économies de moyen faits sur le fonctionnement des écoles et de voir se multiplier des écoles pouvant atteindre la taille d'un collège, dirigé par une seule personne. Elle demande qu'un groupe de travail soit mené avec les organisations syndicales sur les conditions de travail des directions d'école.